

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



## RAPPORT D'ACTIVITES DU FASI

**AOUT 2020**



## **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

À Fin décembre 2019, les autorités chinoises de Santé Publique ont signalé plusieurs cas de syndrome respiratoire aigu dans la ville de Wuhan, province du Hubei, en Chine. Comme principal agent pathogène en cause, il s'agit d'une nouvelle souche de coronavirus qui n'a pas été identifiée auparavant chez l'homme. Le virus responsable est appelé coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SRAS-CoV-2) et la maladie est dénommée coronavirus 2019 (COVID-19).

La COVID-19 est devenue une pandémie avec plus de 200 000 cas confirmés et plus de 10 000 décès enregistrés au 20 mars 2020 dans le monde. En Afrique, l'on recense à cette date plus de 700 cas dans une trentaine de pays dont la Côte d'Ivoire qui a enregistré son premier cas le 11 mars 2020.

Suite à cette contamination et au risque de propagation rapide de cette pandémie, le Gouvernement ivoirien est fortement mobilisé pour protéger les populations et les entreprises. Cette mobilisation du Gouvernement se traduit par la mise en place d'un Plan de Riposte Sanitaire pour lutter contre la propagation de la maladie. Il comporte des mesures restrictives, notamment l'instauration de l'état d'urgence, le couvre-feu, la fermeture des bars et restaurant et l'isolement du grand Abidjan.

Ces mesures restrictives ont eu un impact négatif sur les activités économiques. Ainsi, un second plan, dénommé Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, a été mis en place en vue d'aider les entreprises et les ménages à faire face aux baisses de revenus liées à cette pandémie. Annoncé par le Premier Ministre, dans son adresse à la Nation en date du 31 mars 2020, ce plan est évalué à 1700 milliards de FCFA et vise entre autres la préservation de l'outil de production et des emplois. Dans le cadre de son opérationnalisation, il prévoit la mise en place de fonds spécifiques d'appui aux différents acteurs qui sont touchés par la crise. D'où, la création, par Ordonnance du 15 avril 2020, d'un Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) doté d'un montant de 100 milliards de F CFA.

Pour apporter une réponse immédiate à ces acteurs fortement impactés, une phase transitoire du FASI a été initiée depuis la cérémonie de lancement officiel des Fonds de soutien le 14 mai 2020. Durant cette période, diverses actions en faveur des acteurs concernés ont été déployées pour sauver ce secteur qui est un maillon important de notre économie en termes de contribution à l'emploi (88,4%)<sup>1</sup> et à la formation du Produit Intérieur Brut (35-40%).

Le présent rapport expose les grandes lignes des actions entreprises durant le mois d'**août 2020** et les actions à mettre en œuvre en termes de perspectives pour passer à l'échelle dans la phase d'extension.

## **II- OBJECTIFS DU FONDS D'APPUI AU SECTEUR INFORMEL (FASI)**

Le principal objet du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'accompagnement des acteurs du secteur informel dont les activités sont fortement impactées par les mesures gouvernementales de lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19).

---

<sup>1</sup> Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017

De façon spécifique, les missions du FASI sont les suivantes :

- identifier les acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- déterminer les besoins en financement des acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- octroyer des prêts aux acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- refinancer les institutions de crédit dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de financement des acteurs du secteur informel ;
- favoriser l'accès des acteurs du secteur informel au crédit ;
- mettre en place un mécanisme de formation et de suivi des acteurs du secteur informel ;
- apporter un appui aux initiatives de formalisation du secteur informel ;
- apporter des appuis financiers directs ;
- définir un mécanisme de pérennisation du Fonds.

### **III- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GESTION**

Le Fonds est placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, conformément aux dispositions de l'ordonnance portant sa création. Il comprend un Comité de Gestion et un Secrétariat Exécutif.

#### **1- Fonctionnement du Comité de Gestion (CG)**

Le Comité de Gestion est composé de membres titulaires et de membres suppléants. Il comprend quinze (15) membres provenant principalement des Ministères Techniques. L'article 6 de l'ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020 précise la composition des membres. Les membres du Comité de Gestion sont nommés par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes et du Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Il assure la supervision et contrôle la gestion des activités du Fonds.

Durant le mois d'août 2020, deux sessions du Comité de gestion ont été convoquées. Toutefois, le Comité n'a pas pu siéger valablement à raison du quorum non atteint. Les sessions du Comité de gestion reprendront dans la semaine du 14 au 18 septembre 2020.

#### **2- Fonctionnement du Secrétariat Exécutif (SE)**

Selon les dispositions de l'article 14 de l'ordonnance précitée, le Secrétariat Exécutif du FASI est assuré par l'Agence Emploi Jeunes. Il est l'organe chargé de la mise en œuvre des activités opérationnelles du Fonds.

### **IV- ACTIVITES DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL**

#### **1- Situation des bénéficiaires du FASI**

Le Fonds est doté d'une enveloppe budgétaire de **40 milliards FCFA** pour l'année 2020.

A la fin du mois d'août, l'appui accordé par le Fonds sous forme de subvention est d'un montant total hors frais de 3 milliards 785 millions 9 cent mille FCFA. Avec les frais, ce montant est de 3 852 910 430 FCFA. (**Il faut signaler qu'il n'y a eu aucune validation de liste durant le mois d'août**).

Le tableau de bord global des 16 451 bénéficiaires joint à la présente note fournit un ensemble de renseignements, notamment sur :

- la répartition par genre et localité : les bénéficiaires, composés de 58% de femmes et de 42% d'hommes, sont situés pour 61% à l'intérieur du pays et 39 % dans le District d'Abidjan ;
- la répartition par secteur d'activités : 2 815 (17,1%) bénéficiaires proviennent de l'artisanat, 6.327 (50,4%) du secteur du Commerce, 2 160 bénéficiaires (13,1%) de la restauration, 1.667 bénéficiaires (10,1%) des Transports, 1.128 bénéficiaires (6,9%) de la Culture et 387 bénéficiaires (2,4%) des Services.

Relativement au paiement des bénéficiaires, il faut noter qu'à la fin du mois d'août 2020, sur les 16 451 bénéficiaires constituant les sept premières cohortes, ce sont 16 192, soit 98,43% des bénéficiaires qui ont reçu leur paiement.

Les cas d'échecs et non traités (1,57%) sont pris en charge par l'unité de gestion des plaintes et des réclamations en lien avec les sociétés de téléphonie mobile.

## 2- Activités menées au cours du mois d'août 2020

Elles ont porté sur :

- Validation et transmission du budget du FASI à la BNI ;
- Analyse du manuel de procédure du FASI proposé par le Cabinet Deloitte ;
- Recrutement et formation des 50 agents chargés de procéder à l'analyse des bases de données à partir de la plateforme [www.fasi.ci](http://www.fasi.ci) ;
- Rencontres de travail avec les compagnies de téléphonie mobile ;
- Rencontres de travail avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs et les acteurs des bars et Night-club ;
- Proposition de projet de convention entre les compagnies de téléphonie mobile et le FASI ;
- Suivi des paiements des bénéficiaires par les compagnies de téléphonie mobile.

## V- DIFFICULTES ET LEÇONS APPRISES

### 1. Difficultés

Elles sont relatives au renforcement des capacités humaines et techniques du Secrétariat exécutif et à l'amplification des actions de communication.

### 2. Leçons apprises

En termes de leçons apprises, à la lumière des activités d'opérationnalisation des organes de gestion et du déploiement des opérations du Fonds, l'on peut noter :

- la pertinence de la mise en place de ce Fonds au regard de l'engouement qu'il suscite au sein de la population favorable à la reprise des activités de ce secteur prédominant de notre économie. La plateforme [www.fasi.ci](http://www.fasi.ci) totalise à ce jour, **406 035 inscrits** à raison de **386 060 Unités de Production Informelles** et **19 975 travailleurs informels**.

- L'intérêt des partenaires au Développement (AFD, Banque Mondiale, GIZ, BIT) pour apporter une assistance technique au Fonds.

## **VI- PERSPECTIVES / RECOMMANDATIONS**

Le Secrétariat exécutif pourra se doter des équipements requis pour le passage à l'échelle dans les activités du FASI. Les actions urgentes à entreprendre sont les suivantes :

- Acquisition de 50 ordinateurs portables pour le traitement des bases de données ;
- Achats de Fly boxes Internet pour les agents opérationnels ;
- Achats de crédit de communication et de SMS pour l'information des bénéficiaires et la gestion des réclamations ;
- Organisation des missions de suivi évaluation sur le terrain ;
- Reprise des sessions de validations des listes des bénéficiaires dès le vendredi 18 septembre 2020.